



Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON, M5S 0A1  
TÉL. : 416-961-8800  
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-888-  
534-2222  
TÉLÉC. : 416-961-8822  
[info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)

## OCTOBRE 2002

*Nous vous remercions d'avoir créé votre dossier personnel dans la Section réservée aux membres du site web de l'Ordre et de nous avoir indiqué que vous voulez recevoir des nouvelles et des renseignements sur la profession enseignante.*

### **Dans ce numéro :**

- **L'Ordre tient des séances d'information partout dans la province pour la diffusion de sa première recommandation officielle**

L'Ordre tient des séances d'information partout dans la province pour la diffusion de sa première recommandation officielle

Des représentants des fédérations, des parents, des conseillers scolaires, la société de l'aide à l'enfance et les médias : ils étaient nombreux à assister au lancement de la première recommandation officielle de l'Ordre le 8 octobre.

Ce document, *Recommandation officielle sur la faute professionnelle liée aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle*, met l'accent sur les responsabilités et les devoirs des employeurs et des membres de l'Ordre en ce qui a trait aux mauvais traitements d'ordre sexuel et à l'inconduite sexuelle. Il définit plus particulièrement les nouvelles responsabilités précisées dans la *Loi sur la protection des étudiants*.

Chaque membre recevra un exemplaire de cette recommandation avec le numéro de décembre de *Pour parler profession*. Vous pouvez la voir dès maintenant [cliquez ici](#).

La recommandation décrit ce qui constitue des mauvais traitements d'ordre sexuel, du harcèlement sexuel et des relations sexuelles à la lumière de la *Loi sur la protection des élèves*, de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et du Règlement de l'Ordre sur la faute professionnelle. Elle fournit aussi des exemples de situations que les enseignantes et enseignants devraient éviter ou sur lesquelles ils devraient se pencher attentivement.

Le conseil de l'Ordre a décidé de produire une recommandation officielle à la suite de la publication du rapport Robins, *Protégeons nos élèves*. Ce rapport a mené à l'adoption par le gouvernement ontarien de la *Loi sur la protection des élèves* qui est entrée en vigueur le 3 septembre.

«Les commentaires que nous avons reçus après la diffusion du rapport Robins sur l'inconduite sexuelle étaient on ne peut plus clairs : la profession veut des lignes directrices précises en matière de comportement inapproprié de nature sexuelle. C'est sans hésitation que le conseil de l'Ordre a donné son aval à cette idée», a ajouté Larry Capstick, président du conseil.

Afin d'assurer une large diffusion de la recommandation et de renforcer sa compréhension par les membres et le public, le personnel de l'Ordre donnera des séances d'information dans 15 villes de l'Ontario pour informer les conseils scolaires, les représentants des fédérations, les conseillers scolaires, les sociétés d'aide à l'enfance, les parents et autres organismes responsables de la protection de l'enfance.

Les séances ont lieu à Sudbury le 16 octobre, à Sault-Ste-Marie le 17 octobre, à Timmins le 18 octobre, à Barrie le 21 octobre, à Thunder Bay le 23 octobre, à Kenora le 24 octobre, à Kingston le 30 octobre, à Ottawa le 31 novembre, à Toronto le 5 novembre, à Oakville le 6 novembre, à St. Catharines le 7 novembre, à Oshawa le 8 novembre, à Windsor le 12 novembre, à London le 13 novembre, à Kitchener le 14 novembre et à nouveau à Toronto les 18, 19 et 20 novembre.

Pour obtenir plus d'information sur ce sujet, visitez le site web pour lire le [communiqué de presse](#) et la [fiche de renseignements](#).